


COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 
ID : 066-216602128-20210705-43_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Cinq Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA

Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.43/2021

Convention de partenariat relative au programme « Watty à l'école »

Rapporteur : madame Agnès BLED, adjointe au maire.

Le programme « Watty à l'école » a été sélectionné en juillet 2012 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'informations CEE (Certificats d'Economies d'Energies).

Sa labellisation a été publiée au Journal Officiel du 20 juin 2013 puis révisée par l'arrêté du 6 octobre 2015. Deux nouveaux arrêtés successifs ont été publiés les 18 décembre 2017 et 8 décembre 2020, renouvelant respectivement le programme sur les périodes de 2018-2020 et de 2020-2022.

Le programme « Watty à l'école » vise à sensibiliser les enfants des écoles aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer, grâce à trois animations de sensibilisation par année scolaire, pendant le temps scolaire, réparties tout au long de l'année scolaire.

Une convention de partenariat a été rédigée entre la commune de Torreilles et la société Eco CO2 pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 afin que 11 classes du groupe scolaire Jules Verne puissent y souscrire ; elle précise les attributions de chacune des parties et fixe le montant de la participation financière de la commune à 246 € HT, par classe et par an, soit un montant total de la participation communale fixé à 5 412 € HT pour les années 2021-2022 et 2022-2023,

.../...

Madame Agnès BLED informe l'assemblée que le coût de la démarche s'élève à 1066 € par classe et que le Sydeel apporte une aide financière à la commune de 820 € par classe.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de mettre en œuvre le programme « Watty à l'école » pour les années 2021-2022 et 2022-2023 pour les 11 classes du groupe scolaire Jules Verne.
- APPROUVE les conditions de mise en œuvre du programme, telles que précisées dans la convention annexée à la présente.
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce programme.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 JUIL. 2021

et publication du : 07 JUIL. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA (Pvt. Or.)

